RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ACTI EQUILIBRE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



DNCA FINANCE

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L’objectif de gestion est la recherche d’une performance nette de frais supérieure à l’évolution de l’indice composite 50% MSCI AC World Index + 50% FTSE Eurozone Government Bonds 1-3 ans index calculé dividendes et coupons réinvestis sur l’horizon de placement recommandée (5 ans minimum), à travers une gestion flexible en s’exposant aux marchés d’actions internationaux et aux produits de taux par le biais d’investissements en direct et/ou via une sélection des OPC.

Stratégie d’investissement

L’équipe de gestion met en œuvre de façon active et discrétionnaire une gestion flexible et dynamique en investissant dans des OPCVM, des FIA, et, dans une moindre mesure, directement dans des actions et/ou titres assimilés. Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion cherche à mettre en œuvre une large diversification des actifs (actions, obligations, monétaires) en sélectionnant des actions (et/ou titres assimilés) des OPC sur les critères suivants: (i) La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro- économique, (ii) la sélection des titres au sein du portefeuille , sur la base d'une analyse qualitative. Dans le cadre d’une approche de gestion diversifiée d’un point de vue géographique, le Produit s’engage à respecter les fourchettes d’exposition suivantes sur l’actif net : De 20% à 80% aux marchés d’actions internationaux, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous secteurs, dont : jusqu’à 25% de l’actif net aux marchés des actions de petites capitalisations (c'est-à-dire inférieures à 1 milliard d’euro), jusqu’à 40% de l’actif net aux marchés des actions d’émetteurs ayant leur siège social dans des pays hors OCDE (dont les pays émergents). Dans la limite de 30% de l’actif net du Produit, ce dernier peut investir en direct en actions et/ou titres assimilés de toutes capitalisations, étant entendu que l’investissement en actions et/ou titres assimilés de petites capitalisations ne pourra pas excéder 10% de l’actif net du Produit ; De 20% à 80% aux produits de taux du secteur privé ou du secteur public sans répartition prédéfinie (dont les pays émergents), par le biais d’investissements en OPC (hors OPCVM monétaires) et/ou en instruments financiers dérivés. Dans la limite de 50% de l’actif net, le Produit pourra être investi indirectement via des OPCVM ou des FIA dans des obligations à haut rendement dites spéculatives (« High Yield »), c'est-à-dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l’échelle Standard & Poor’s par exemple ou jugée équivalente par la Société de Gestion. Etant précisé que la Société de Gestion ne recourt pas systématiquement à des notations émises par des agences de notation pour fonder ses décisions d’investissement et procède à sa propre analyse de crédit. Le Produit pourra également être exposé jusqu'à 40% de son actif en OPC monétaires. Le risque de change sur des devises hors euro est compris entre 0 et 100%. Le Produit pourra investir dans des parts et/ou actions d'OPC gérés par DNCA Finance dans la limite de 30% de l'actif net. La construction du portefeuille a vocation à être évolutive et dynamique dans le temps. Aussi, l’allocation d’actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l’indicateur de référence.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d’investissement, l’équipe de gestion pourra également recourir à des instruments financiers dérivés et à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d’exposition des risques action, de taux et de change.

Le Produit est géré activement. L’indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l’indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

La part capitalise les revenus.

COMMENTAIRE DE GESTION

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

12/01/2026 :

- Evolutions de la stratégie d'investissement :
  - Précision selon laquelle l'exposition aux produits de taux s'effectuera via des investissements en OPC (hors OPCVM monétaires) et/ou en instruments financiers dérivés, avec modification de la définition du risque de taux en conséquence ;
  - Modification du pourcentage d'exposition du FCP dans des OPC monétaires (passage de 20% à 40%) ;
  - Mise à jour de la dénomination de l'un des indices de référence, par la suppression du terme « MTS » ; l'indice est désormais intitulé « FTSE Eurozone Government Bond 1-3 ans » ;
  - Précision quant à la possibilité d'investir en direct en actions et/ou titres assimilés de toutes capitalisations ;
  - Réduction de l'approche extra-financière afin de se conformer à une communication limitée au prospectus, sans toutefois apporter de modifications à la stratégie extra-financière ;
  - Suppression de la mention « sans recherche de surexposition » dans les sections dédiées aux titres intégrant des dérivés et aux instruments financiers dérivés ;
  - Intégration des droits de souscription dans la section relative aux titres intégrant des dérivés ;
  - Ajout dans le DIC PRIIPS du pourcentage d'investissements en parts et/ou actions d'OPC gérés par DNCA, conformément aux dispositions du prospectus du Fonds et suppression du risque de liquidité parmi les risques non pris en compte dans le calcul du SRI[1] ;
  - Annexe SFDR : augmentation du taux d'investissement minimum dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales, passant de 85% à 90% de l'actif net et ajout d'une mention précisant que l'analyse extra-financière couvre au moins 90% des émetteurs en portefeuille, conformément à ce qui est déjà prévu dans le prospectus.

- Evolutions de la section « Frais » :
  - Diminution des frais indirects (passage de 1,50% TTC maximum à 1% TTC maximum) et précision apportée à leur définition ;
  - Intégration de l'exhaustivité des frais de fonctionnement et autres services ;
  - Intégration des droits de souscription dans le tableau des commissions de mouvement et précision sur les tarifs minimums déjà applicables ;
  - Mise à jour de la présentation des frais, sans impact sur leur niveau.

- Evolutions réglementaires :
  - Ajout d'un paragraphe spécifique relatif à l'interdiction de souscription aux parts du Fonds pour tout ressortissant russe et biélorusse ;
  - Précisions apportées à la définition de la période de référence pour le calcul de la commission de surperformance ;
  - Modifications rédactionnelles diverses (modification du représentant de PWC, mise à jour de mentions en lien avec l'indice composite).

[1] SRI (Summary Risk Indicator ou Indicateur synthétique de risque) : indicateur, compris entre 1 et 7, qui permet d'évaluer le niveau de risque d'un fonds.

16/04/2026 :

- Ajout du mécanisme de « *swing-pricing* » ;
- Mise à jour du tableau des commissions de mouvements sans que cela n'entraine une augmentation des frais facturés ;
- Section « GATES » :

    - Ajout de la phrase suivante concernant la durée maximale d'activation du mécanisme : « *La durée maximale d'activation sera caduque à compter de la modification du Règlement Général de l'AMF qui l'impose actuellement* », conformément aux recommandations de l'AMF ;
    - Suppression de la mention suivante : « Pour obtenir de plus amples informations, veuillez-vous référer à l'article 3 du règlement » ;

- Mise à jour de l'article 3 du règlement, afin d'indiquer que l'OPCVM dispose de deux outils de gestion de la liquidité.

POLITIQUE DE GESTION

Point sur l'exercice écoulé

Entre le second semestre 2025 et le premier semestre 2026, l'environnement économique et financier a oscillé entre amélioration progressive et regain de tensions.

À l'été 2025, plusieurs accords commerciaux conclus par les États-Unis ont permis d'améliorer la visibilité sur les échanges mondiaux, même si les relations avec la Chine et l'Inde sont restées tendues. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail a conduit la Réserve fédérale américaine (FED) à réduire ses taux. Dans le même temps, les entreprises technologiques et celles liées à l'intelligence artificielle ont continué d'afficher de solides résultats, soutenant la progression des marchés actions sur cette thématique et renforçant la concentration des indices américains.

En Europe, la croissance est restée modérée, avec une situation plus fragile en France, marquée par l'instabilité politique et la dégradation de la note souveraine. L'annonce des plans d'investissement européens et allemands a néanmoins ravivé l'intérêt des investisseurs. En Chine, la croissance s'est maintenue, mais les pressions déflationnistes ont persisté.

Le début de l'année 2026 s'est inscrit dans un environnement plus favorable, porté par une croissance mondiale supérieure à 3 %, une inflation en repli et des perspectives d'assouplissement monétaire. Cet équilibre a toutefois été brutalement remis en cause en mars par l'escalade du conflit impliquant les États-Unis, Israël, l'Iran et le Liban, ainsi que par la fermeture partielle du détroit d'Ormuz. Le prix du pétrole a alors bondi jusqu'à près de 120 USD le baril, ravivant les craintes de stagflation et de récession, tout en compliquant la tâche des banques centrales.

Après plusieurs semaines de tensions, la situation s'est progressivement apaisée grâce aux négociations entre les États-Unis et l'Iran et à la perspective d'une réouverture du détroit d'Ormuz. Le prix du baril de pétrole est ainsi revenu autour de 70 USD, réduisant le risque d'un choc inflationniste durable.

Aux États-Unis, l'économie est restée solide, soutenue par les investissements dans la technologie et l'intelligence artificielle, malgré un ralentissement de la consommation. En Europe, l'activité est demeurée plus fragile. Davantage exposée aux importations de pétrole et de gaz en provenance du Moyen-Orient, la BCE (Banque centrale européenne) a relevé ses taux afin de limiter les effets du choc énergétique. Le reflux ultérieur de l'inflation a toutefois laissé entrevoir une stabilisation de sa politique monétaire.

Ainsi, sur l'exercice, l'indice MSCI World Net Return délivre une performance de +21,85% sur la période, le Nasdaq +29,51%, le S&P 500 +22,29%. Pour les autres places boursières, l'Europe avec l'indice Stoxx Europe 600 affiche une performance de +22,34%, le Topix +43,31% et les pays émergents +44,15% avec l'indice MSCI Emerging Market (en devise locale).

Côté obligataire, les obligations d'états affichent une performance négative de -1,59% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate Government à l'inverse des obligations d'entreprises qui ressortent à +2,73% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate Credit.

Dans ce contexte, une approche flexible et opportuniste a été maintenue tout au long de la période. L'exposition en actions a ainsi évolué dans une fourchette comprise entre 30% et 66%. Ce positionnement s'est notamment appuyé sur une bonne diversification de la poche actions en termes de zones géographiques avec, en particulier, une préférence pour les actions américaines croissance/petites capitalisations au cours du 2ème semestre 2025, puis pour les actions européennes plutôt « blend/value »[2] pour le 1er semestre 2026.

Pour la poche obligataire, nous conservons une nouvelle fois notre préférence pour le crédit contre les « govies »[3] avec un positionnement sur le *high-yield*[4] court terme ou *l'investment grade*[5] intermédiaire.

L'exposition obligataire a ainsi évolué de 47% à 77%, auquel il faut ajouter une exposition moyenne sur la période en monétaire/liquidité de 7%.

À la fin de l'exercice, le Fonds ACTI EQUILIBRE affiche une performance de :

- Part C EUR : + 14,74%

Contre +13,55% pour son indice de référence composite : 50% MSCI AC World Index + 50% FTSE Eurozone Government Bonds 1-3Y index calculé dividendes et coupons réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Principaux contributeurs :

- **Actions :**

Ashoka White OAK Emerging Market Equities (+1,78%)

Storebrand Global Indeks (+1,73%)

Xtrackers S&P 500 Equal Weight (+1,38%)

- **Obligations :**

DPAM L Bonds Emerging Market Sustainable (+0,42%)

Neuberger Berman Short Term Euro Bond (+0,24%)

DNCA Invest Credit Conviction (+0,19%)

Principales sorties/détracteurs :

- **Actions :**

DNCA Invest AlphaPlay Euroland Equities (-0,05%)

DNCA Opportunités Zone Euro (-0,05%)

DNCA Engage (+0,04%)

- **Obligations / Alternatif :**

Butler Credit Opportunities (+0,00%)

UBAM Strategic Income (+0,05%)

---

[2] « Blend/value » : Style d'investissement combinant des entreprises dont le cours est jugé attractif (« value ») et d'autres présentant un potentiel de croissance (« blend »).

[3] « Govies » désigne les obligations souveraines émises par un État.

[4] Les titres « High Yield » correspondent aux obligations émises par des entreprises dont la notation de crédit est inférieure à celle des obligations dites « investment grade ».

[5] Les titres investissables ou « investment grade » correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's.

Scor ESG Euro Short Duration High Yield (+0,07%)

En fin de période, le niveau des liquidités (y compris les OPCVM monétaires) s'établit à 3,8% du portefeuille et l'actif net à 12,3 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période :

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	9 472 992,30
Cessions	8 697 339,89

Intégration de critères extra-financiers

Le Fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le Fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc…) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le Fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"[6]. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, la gestion du Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 SFDR.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'impose au Fonds sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

[6] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.



Le processus d'investissement du Fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Le Fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

Perspectives pour le prochain exercice

Les perspectives pour le prochain exercice restent globalement constructives, mais dans un environnement plus exigeant et probablement plus volatil. La croissance mondiale devrait demeurer résiliente, soutenue notamment par la solidité de l'économie américaine, la robustesse de la consommation et la poursuite des investissements liés à l'intelligence artificielle. En Europe, l'activité devrait rester plus modérée, mais bénéficier des dépenses dans les infrastructures et la défense, ainsi que du niveau élevé de l'épargne des ménages.

La normalisation des relations entre les États-Unis et l'Iran constitue un facteur positif, en réduisant le risque d'un choc énergétique durable. Sa mise en œuvre pourrait toutefois rester progressive et irrégulière, entre phases de tensions et d'apaisement, maintenant une certaine volatilité sur les matières premières et les marchés financiers.

Les banques centrales devraient conserver une approche prudente. La persistance de l'inflation et la résilience de l'activité pourraient limiter les marges de baisse des taux de la Réserve fédérale américaine (FED) , tandis qu'en Europe, le recul des prix de l'énergie pourrait permettre à la BCE de maintenir une politique monétaire relativement stable. En Chine, les difficultés liées à l'immobilier et à l'endettement devraient continuer de peser, malgré le soutien des autorités.

Enfin, les valorisations élevées et la forte concentration des marchés autour de la technologie et de l'intelligence artificielle constituent les principaux risques. Les performances devraient donc être plus limitées et plus dispersées qu'en 2025, avec des opportunités davantage ciblées. Dans ce contexte, une allocation diversifiée, sélective et disciplinée, tant sur le plan géographique que sectoriel, devrait rester privilégiée.

Docusign Envelope ID: FFB68203-D8FC-4307-8FDA-566FF4393E1C

DNCA INVESTMENTS

Deloitte & Associés
Olfa Boubaker
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
Anna Maslova
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Rémunérations DNCA Finance en 2025
Eléments quantitatifs (rubrique à **destination exclusive** des rapports annuels des fonds)

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 53,9 millions d'euros.
Ce montant se décompose comme suit :
- montant total des rémunérations fixes : 17,4 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 36,5 millions d'euros :
  - ✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 14,4 millions d'euros ;
  - ✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 22,1 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2025 a été de 188.

Eric Franc
Gérant

Eric FRANC
16 février 2026 | 09:52 CET

Eric Franc

Géraldine Courtois-Prévert
Directrice des Opérations

Géraldine COURTOIS-PREVERT
16 février 2026 | 08:37 CET

Géraldine COURTOIS-PREVERT

19 place Vendôme 75001 Paris
Tél. +33 (0)1 58 62 55 00 | Fax +33 (0)1 58 62 55 19
www.dnca-investments.com

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 468,34 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

Dénomination du produit : Acti Equilibre

Identifiant d'entité juridique : 969500OUJLDW52N8I872

*Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☑ Non
☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%** ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%**	☑ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,1% d'investissements durables** ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 19,9% ☑ ayant un objectif social 19,2% ☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

Ces caractéristiques sont approchées de deux façons différentes, selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

Fonds DNCA Finance

La société de gestion s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, Le FCP a principalement pris en compte au travers des OPC sous-jacents pour les émetteurs privés les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.

- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance et investis tout ou en partie en émetteurs privés (ci-après « les émetteurs privés »), le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche « *best in universe* » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance investis tout ou partie en émetteurs publics (ci-après « les émetteurs publics »), le processus d'investissement et de sélection des titres a tenu compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics au moyen de l'outil propriétaire ABA, avec une approche méthodologique par notation minimale.

Fonds externes

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion n'est pas assurée par DNCA Finance, la promotion des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale a été réalisée au travers de la sélection d'au moins 90% de son actif net en OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Cette sélection s'est appuyée sur une notation ESG issue d'un modèle propriétaire d'analyse extra-financière des sociétés de gestion et des OPC externes, afin de s'assurer de l'alignement des stratégies ESG de ces dernières avec la politique ESG de DNCA Finance.

Le FCP n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par Le FCP.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité diffèrent selon que les OPC sous-jacents sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

OPC sous-jacents DNCA Finance

Les indicateurs de durabilité utilisés par Le FCP pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par Le FCP est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille du FCP.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau du FCP.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indication de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Note Responsabilité ABA	5,07/10	4,84/10	5,07/10
Exposition à la transition vers une économie durable	24,33% du CA	20,71% du CA	18,82% du CA
% Exposition aux ODD	24,33% du CA	20,71% du CA	18,82% du CA
Empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi)	459	303	292
Intensité carbone (t CO2/m$ de revenus)	726	624	673

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics appuyé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » à partir du mix énergétique et son évolution, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonnes de CO2/M$ investi) du portefeuille du FCP.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau du FCP.
- La proportion du portefeuille investi dans des émetteurs ne respectant pas les standards internationaux (impliqués dans des controverses sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.)

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics

Indicateurs de durabilité		Performance des indicateurs de durabilité		
		30/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Notation ABA publique		2,99	5,40	5,29
Profil « Climat » / Mix Energétique	Bio & déchets	9,19%	8,74%	8,65%
	Renouvelable	3,95%	6,34%	5,09%
	Hydraulique	1,82%	2,23%	2,39%
	Géothermie	1,26%	1,07%	1,92%
	Nucléaire	8,78%	10,92%	9%
	Pétrole brut et GNL	33,72%	39,95%	37,42%
	Gaz Naturel	30,25%	25,21%	27,73%
	Charbon	11,07%	5,53%	7,79%
	Tourbe	0,01%	0%	0%
Intensité carbone		-	-	-
% dans la liste des « Worst Offenders »		0%	0%	0%

OPC sous-jacents externes

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion est assurée par une société de gestion externe, l'indicateur de durabilité principal était la notation des sociétés de gestion réalisée à partir du modèle d'analyse extra-financière du pôle Multigestion de DNCA Finance, sur la base d'un questionnaire propriétaire intégrant la dimension Finance Durable à travers plusieurs critères.

Cet indicateur est en cours de déploiement par les équipes de DNCA Finance ; il sera calculé et publié à l'issue du processus de notation de l'ensemble des OPC sous-jacent externes.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2025/2026, le fonds a opéré plusieurs arbitrages ayant une incidence sur les indicateurs de performance sans pour autant compromettre l'atteinte de ces objectifs qui ont tous été remplis. Concernant la note moyenne de responsabilité, celle-ci augmente légèrement en passant de 4,84 à 5,07. La note ABA publique est en diminution à 5,29 contre 5,40 en 2025. Tous les nouveaux titres investis ont respecté l'exigence d'une note minimum de 2/10. S'agissant de l'exposition en chiffre d'affaires aux ODD, celle-ci baisse en passant de 20,71% à 18,82% sur un an.

Le fonds n'a également pas été impacté par la détention de société appartenant à la liste de Worst Offenders.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).

- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.

- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;

- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;

- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

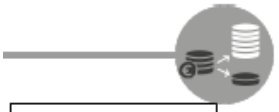


Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le FCP tenait compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à piloter et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de la Trajectoire Climat de DNCA Finance,
- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise pour les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance,
- Pour les OPC sous-jacents externes, la prise en compte des principales incidences négatives a constitué un critère de sélection des OPC et des SGP externes.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel de le SICAV.



Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2024).

OPC sous-jacents	% d'actifs
Amundi S&P 500 ESG	11,12%
Neuberger Berman Short Term Euro Bond	9,18%
Xtrackers S&P 500 Equal Weight ESG	9,16%
DNCA Invest Credit Conviction	7,35%
DNCA Invest Alpha Bonds	7,29%
Storebrand Global Index	5,10%

Echiquier Credit SRI Europe	4,75%
R-co Valor Bond Opportunities	4,74%
Future Russell 2000	4,34%
DNCA Invest Alphaplay Euroland Equity	4,24%
Ashoka WhiteOak Emerging Markets Equity Fund	3,89%
Pareto Nordic Cross Credit hedgee	3,68%
DNCA Invest Serenite Plus	3,51%
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	3,21%
BNY Mellon Global Short-Dated High Yield	3,00%

DNCA Finance a entamé des travaux afin de transpariser les OPC sous-jacents et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

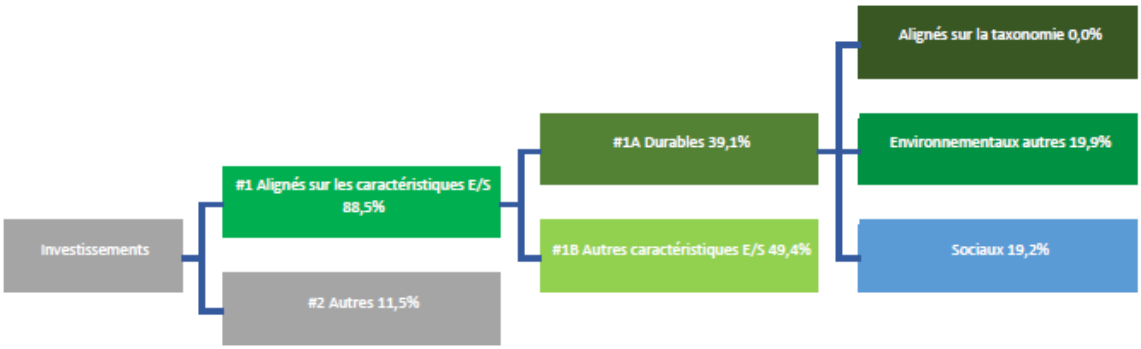
Au 30 juin 2026, le FCP a investi 90,4% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. La partie restante du portefeuille d'investissement du FCP (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

Ces chiffres ne concernent que les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Investissements	Données au 30/06/2026	Données au 30/06/2025	Données au 30/06/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	88,5%	90,4%	74,6%
#1A Durables	39,1%	43,9%	-
Alignés sur la taxonomie	0%	0,0%	-
Environnementaux autres	19,9%	22,1%	-
Sociaux	19,2%	21,8%	-
#1B Autres caractéristiques E/S	49,4%	56,1%	-
#2 Autres	11,5%	9,6%	25,4%

Données au 30/06/2025



Au titre de l'exercice 2025/2026, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les données des OPC sous-jacents de sociétés de gestion externes détenus par Le FCP ne sont pas encore disponible à ce jour. DNCA Finance a entamé des travaux afin de transpariser les OPC sous-jacents détenus et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable

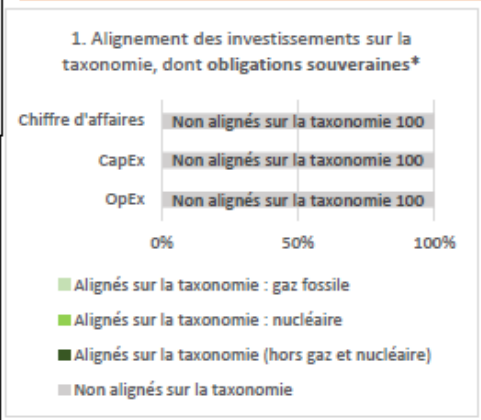
- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?***

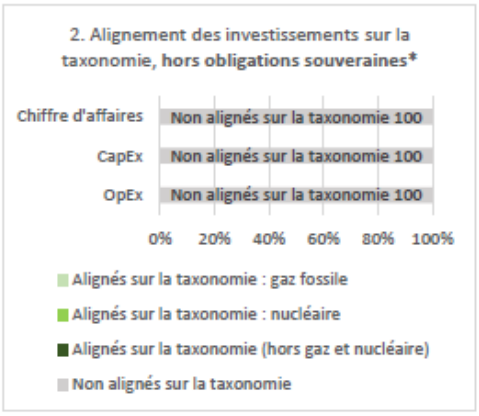
☐ **Oui :**
- ☐ **Dans le gaz fossile**
- ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☐ **Non**

Non applicable

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Non applicable

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le FCP pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du FCP ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La stratégie d'investissement du FCP a visé à sélectionner des titres (produits de taux, actions et assimilés, OPC) selon les critères suivants, associés à une démarche extra-financière :

- **La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro économique,**
- **La sélection des titres et des OPC appuyée sur une analyse quantitative ESG telle que décrite dans le prospectus (notation ABA et questionnaire propriétaire DNCA Finance).**

OPC sous-jacents DNCA Finance

Emetteurs privés

Concernant les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance, l'équipe de gestion s'est appuyée sur la notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise.

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires… et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- **La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)**
- **La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)**

- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Emetteurs publics

S'agissant des investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 7 dimensions comprenant :

- La Gouvernance : Etat de droit, respect des libertés, qualités des institutions et du cadre réglementaire,
- Politique : vie démocratique,
- Santé : démographique et qualité de vie,
- Education et formation,
- Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,
- Climat : risques et politique énergétique,
- Ecosystèmes : ressources et protection.

Les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du FCP (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).

En outre, DNCA Finance a mis en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *worst offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD) et la *Task-force on Nature related Financial Disclosure* (TNFD).

Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté ici.

OPC sous-jacents externes

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion autres que DNCA Finance, DNCA Finance a mis en place un modèle propriétaire d'analyse extra-financière fondée sur deux niveaux :

- 1er niveau : une analyse des sociétés de gestion externes en 7 axes :
  - La politique RSE,
  - La politique d'investisseur responsable,
  - L'analyse du processus ESG,
  - La politique des risques en matière de durabilité,
  - La politique des incidences négatives
  - La politique d'exclusions
  - L'innovation et communication
- 2ème niveau : une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection d'OPC sous-jacents :

De manière non exhaustive, nous avons analysé le nombre de critères retenus, l'évaluation du modèle interne ESG, le nombre d'analyste ESG, etc.

Six autres piliers complémentaires d'analyse viennent renforcer notre sélection

- L'analyse du processus ESG appliqué au fonds
- L'analyse des labels
- La gestion du risque de durabilité
- La gestion des incidences négatives
- L'analyse des exclusions
- L'analyse des reportings

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable

- ***Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2026

ACTI EQUILIBRE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le bais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société http://www.dncainvestments.com).

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : http://www.dnca-investments.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

12/01/2026 - Mise à jour de la trame : La mise à jour du représentant de PWC, dorénavant M. Percheron

12/01/2026 - Changement de délégation : La modification du délégataire de gestion administrative et comptable, auparavant CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, désormais CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

12/01/2026 - Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement et objectif de gestion et l'indicateur de référence

12/01/2026 - Mise à jour de la trame : L'ajout du renvoi vers l'annexe précontractuelle

12/01/2026 - Frais : La mise à jour du paragraphe relatif aux frais et commissions, La mise à jour du tableau des frais facturés à l'OPCVM, La mise à jour du paragraphe relatif à la période de référence au sein de la modalité de calcul de la commission de performance

16/04/2026 - Mise à jour de la trame : La suppression de la mention suivante concernant les gates : Pour obtenir de plus amples informations, veuillez-vous référer à l'article 3 du règlement La mise à jour des commissions de mouvements sans que cela entraine une augmentation des frais d'après la société de gestion

16/04/2026 - Frais : La mise à jour des commissions de mouvements sans que cela entraine une augmentation des frais d'après la société de gestion

ACTI EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2026)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2026

ACTI EQUILIBRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DNCA FINANCE
19, place Vendome
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ACTI EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**12 001 986,63**	**9 978 436,68**
OPCVM	10 751 185,17	9 594 604,91
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	122 932,27	50 289,22
Autres OPC et fonds d'investissements	1 127 869,19	333 542,55
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**23 211,30**	**22 370,87**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**12 025 197,93**	**10 000 807,55**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**	**1 727,86**
Comptes financiers	**791 370,86**	**1 482 805,80**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**791 370,86**	**1 484 533,66**
Total Actif I + II	**12 816 568,79**	**11 485 341,21**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	10 728 079,28	9 718 013,39
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 581 454,15	415 478,49
Capitaux propres I	**12 309 533,43**	**10 133 491,88**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**23 211,27**	**8 480,86**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**23 211,27**	**8 480,86**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**483 824,09**	**1 343 368,47**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**483 824,09**	**1 343 368,47**
Total Passifs : I + III + IV	**12 816 568,79**	**11 485 341,21**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 024,21	3 594,07
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	**2 024,21**	**3 594,07**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-25,08
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**-25,08**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 024,21**	**3 568,99**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-145 768,62	-126 445,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-145 768,62**	**-126 445,95**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-143 744,41**	**-122 876,96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-1 627,49**	**-3 517,95**
Revenus nets I = C + D	**-145 371,90**	**-126 394,91**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 202 832,84	648 202,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 835,10	-4 637,45
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**1 197 997,74**	**643 564,79**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**5 035,05**	**26 740,97**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**1 203 032,79**	**670 305,76**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	501 564,49	-136 870,19
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	7 187,22	-5 482,23
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**508 751,71**	**-142 352,42**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**15 041,55**	**13 920,06**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**523 793,26**	**-128 432,36**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**1 581 454,15**	**415 478,49**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L’objectif de gestion est la recherche d’une performance nette de frais supérieure à l’évolution de l’indice composite 50% MSCI AC World Index + 50% FTSE Eurozone Government Bonds 1-3 ans index calculé dividendes et coupons réinvestis sur l’horizon de placement recommandée (5 ans minimum), à travers une gestion flexible en s’exposant aux marchés d’actions internationaux et aux produits de taux par le biais d’investissements en direct et/ou via une sélection des OPC.

Le prospectus de l’OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	
Actif net total	**12 309 533,43**	**10 133 491,88**	**9 112 158,38**	**4 881 816,65**	
PART CAPI C					
Actif net	12 309 533,43	10 133 491,88	9 112 158,38	4 881 816,65	
Nombre de parts	94 954,6477	89 691,7424	84 099,7626	47 993,2726	
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	129,63	112,98	108,34	101,71	
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	11,13	6,07	1,17	-0,53	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Fonds en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Fonds. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le Fonds en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du Fonds dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Fonds émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du Fonds.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Fonds.

Il n’est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d’ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l’application du mécanisme d’ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du Fonds.

Toutefois, en cas d’existence d’une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d’ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0014007LX8	1,3 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 1,1 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0014007LX8	1,00% TTC maximum de l'actif net*

Commission de surperformance

Part FR0014007LX8 C
15% de la performance positive nette de frais au-delà de l’indicateur de référence
La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
15% TTC représente la différence entre l’actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d’un actif de référence ayant réalisée une performance égale à celle de l’indicateur de référence 50% MSCI ACWI index + 50% FTSE EGB 1-3Y index (calculé coupons et dividendes réinvestis, cours de clôture) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.

Méthode de calcul :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.
15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence 50% MSCI ACWI index + 50% FTSE EGB 1-3Y index (calculé coupons et dividendes réinvestis, cours de clôture) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.
Période de référence :
La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans glissants et elle est réinitialisée dès lors que des commissions de surperformance sont prélevées. La première période de référence de 5 ans débute à la date du lancement du fonds.
La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Sur une même période de référence, la surperformance réalisée au titre d'un exercice peut être reportée sur les exercices suivants et compenser des sous performances ultérieures.
Période d'observation et fréquence de cristallisation :
La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable.
Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 30 juin 2023, date de clôture du premier exercice comptable.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Si applicable : Actions, ETF, Bons et droits de souscription, Warrants, Obligations convertibles : France – Belgique – Pays Bas : 0,025% TTC max, minimum 20 € Autres pays : 0,025% TTC max, minimum 40 € Obligations, Certificats de dépôt, Titres de Créances négociables, Billets de Trésorerie : Forfait France : 20 € TTC Forfait Etranger : 40 € TTC Certificats cotés : forfait max 40€ TTC Marché à terme Eurex Monep Options : 0.40% TTC max, minimum 7€ Futures : 2€/lot TTC maximum OPC : forfait 150€ TTC maximum Sur le montant de la transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas,

- L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie

Informations complémentaires
*ce taux correspond à la moyenne des frais de gestion et administratifs des OPC sous-jacents (hors commissions de surperformance et coûts de transaction).

Les éventuels frais de recherche seront facturés à la société de gestion.

Compléments d’information concernant le contenu de l’annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d’Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l’investissement.

La notation peut s’appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d’un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l’émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d’Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d’activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**10 133 491,88**	**9 112 158,38**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 415 124,01	1 174 097,46
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-802 087,50	-531 099,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-143 744,41	-122 876,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 197 997,74	643 564,79
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	508 751,71	-142 352,42
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**12 309 533,43**	**10 133 491,88**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	11 987,8242	1 415 124,01
Parts rachetés durant l'exercice	-6 724,9189	-802 087,50
Solde net des souscriptions/rachats	5 262,9053	613 036,51

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part en devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
FR0014007LX8	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	12 309 533,43	94 954,6477	129,63

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	529,94	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**529,94**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**791,37**	0,00	0,00	0,00	791,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**791,37**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	791,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**791,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	137,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	1 129,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 266,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	Itavera Asset Management SAS	Obligations	France	EUR	432 127,64
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUR-I	Financiere de L'Echiquier SA	Obligations	France	EUR	584 186,61
FR0013412822	CM-AM MONE ISR-RC	Credit Mutuel Asset Management SA	Monetaire	France	EUR	122 932,27
FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPP-I EUR	Rothschild and Co Asset Management SCS	Obligations	France	EUR	583 270,38
IE0004MFRED4	X S&P 500 EW SCO&SCR 1C	DWS Investment SA	Actions	Irlande	EUR	1 127 869,19
IE000B321P61	MUZ GBL MAR DUR INT-HDEFOUND	Muzinich and Co Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	367 404,00
IE000GWBFS47	AWI-ASH WO EM MKT EQFD FD-DE	Carne Global Fund Managers Ireland Ltd	Actions	Irlande	EUR	479 035,44
IE000KXCEXR3	AMUNDI S&P 500 SCR UCITS ACC	Amundi Ireland Ltd	Actions	Irlande	EUR	1 369 037,50
IE00BD5CVC03	BNY MEL G SH DTD HYB-EUR WAH	BNY Mellon Fund Management Luxembourg SA	Obligations	Irlande	EUR	369 345,53
IE00BHR3GK28	NEUB BER SH DUR EUR BD-I5EUR	Neuberger Berman Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	1 129 936,65
LU0284393773	DNCA INV-CREDIT CONVICTION-I	Itavera Asset Management SAS	Obligations	Luxembourg	EUR	904 300,32
LU0284395984	DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	Itavera Asset Management SAS	Actions	Luxembourg	EUR	244 240,65
LU0870552998	DNCA INVST-SRI EURP GRW-IEUR	Itavera Asset Management SAS	Actions	Luxembourg	EUR	295 967,55
LU0907928062	DPAM L-BNDS EM MRK SUS-F EUR	Ca Indosuez Fund Solutions SA	Obligations	Luxembourg	EUR	395 417,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1291102447	BNP EASY MSCI JAPAN ESG	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Actions	Luxembourg	EUR	239 452,84
LU1366712351	DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	Itavera Asset Management SAS	Actions	Luxembourg	EUR	121 572,18
LU1497739240	SCOR-ESGEUR ST DURA HY-ICEUR	SCOR Investment Partners SE	Obligations	Luxembourg	EUR	367 461,90
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	Itavera Asset Management SAS	Obligations	Luxembourg	EUR	897 665,62
LU2023201044	PARETO-NORDIC CROSS CR-HIEUR	FundPartner Solutions Europe SA	Obligations	Luxembourg	EUR	453 121,27
LU2351072447	UBAM-STRAT INCOME IH-CAP-EUR	UBP Asset Management Europe SA	Obligations	Luxembourg	EUR	367 766,78
LU2882333656	DNCA INV-ALPLAY EURLND EQ-IE	DNCA Invest - Norden Europe	Actions	Luxembourg	EUR	522 205,25
NO0012991977	STOREBRAND GLOBAL INDEKS-B3	Storebrand Asset Management AS	Actions	Norvège	EUR	627 670,06
Total						**12 001 986,63**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	**0,00**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-449 629,70
Frais de gestion	-34 194,39
Dépôts de garantie	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des dettes	**-483 824,09**
Total des créances et dettes	**-483 824,09**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	30/06/2026
Frais fixes	145 768,62
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	LU0284393773	DNCA INV-CREDIT CONVICTION-I	904 300,32
	LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	897 665,62
	LU1366712351	DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	121 572,18
	LU0284395984	DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	244 240,65
	LU0870552998	DNCA INVST-SRI EURP GRW-IEUR	295 967,55
	FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	432 127,64
Total			**2 895 873,96**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-145 371,90**	**-126 394,91**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-145 371,90**	**-126 394,91**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-145 371,90**	**-126 394,91**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-145 371,90	-126 394,91
Total	**-145 371,90**	**-126 394,91**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 203 032,79**	**670 305,76**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 203 032,79**	**670 305,76**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 203 032,79**	**670 305,76**
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 203 032,79	670 305,76
Total	**1 203 032,79**	**670 305,76**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**12 001 986,63**	**97,50**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**10 751 185,17**	**87,34**
AMUNDI S&P 500 SCR UCITS ACC	EUR	7 066	1 369 037,50	11,12
AWI-ASH WO EM MKT EQFD FD-DE	EUR	3 172	479 035,44	3,89
BNP EASY MSCI JAPAN ESG	EUR	11 749	239 452,84	1,95
BNY MEL G SH DTD HYB-EUR WAH	EUR	276 043	369 345,53	3,00
DNCA INV-ALPLAY EURLND EQ-IE	EUR	2 303	522 205,25	4,24
DNCA INV-CREDIT CONVICTION-I	EUR	4 816	904 300,32	7,35
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	EUR	6 494	897 665,62	7,29
DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	EUR	417	121 572,18	0,99
DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	EUR	681	244 240,65	1,98
DNCA INVST-SRI EURP GRW-IEUR	EUR	895	295 967,55	2,40
DNCA SERENITE PLUS-I	EUR	3 268	432 127,64	3,51
DPAM L-BNDS EM MRK SUS-F EUR	EUR	2 266	395 417,00	3,21
ECHIQUIER CREDIT SRI EUR-I	EUR	4 889	584 186,61	4,75
MUZ GBL MAR DUR INT-HDEFOUND	EUR	3 400	367 404,00	2,98
NEUB BER SH DUR EUR BD-I5EUR	EUR	9 395	1 129 936,65	9,18
PARETO-NORDIC CROSS CR-HIEUR	EUR	3 638	453 121,27	3,68
R-CO VALOR BOND OPP-I EUR	EUR	462	583 270,38	4,74
SCOR-ESGEUR ST DURA HY-ICEUR	EUR	290	367 461,90	2,99
STOREBRAND GLOBAL INDEKS-B3	EUR	4 603,2796	627 670,06	5,10
UBAM-STRAT INCOME IH-CAP-EUR	EUR	3 013	367 766,78	2,99
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**122 932,27**	**1,00**
CM-AM MONE ISR-RC	EUR	67	122 932,27	1,00
Autres OPC et fonds d'investissements			**1 127 869,19**	**9,16**
X S&P 500 EW SCO&SCR 1C	EUR	21 803	1 127 869,19	9,16
Total			**12 001 986,63**	**97,50**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	**Quantité/Nominal**	**Valeur actuelle présentée au bilan**		**Montant de l'exposition en Euro (*)**
		Actif	**Passif**	**+/-**
Futures				
MINI RUSSEL 0926	4,00	9 882,60	0,00	529 939,90
Sous total		**9 882,60**	**0,00**	**529 939,90**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**9 882,60**	**0,00**	**529 939,90**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	**Quantité/Nominal**	**Valeur actuelle présentée au bilan**		**Montant de l'exposition en Euro (*)**
		Actif	**Passif**	**+/-**
Futures				
EURO FX CURR FUT Sep26	-9,00	13 328,70	0,00	1 129 188,93
Sous total		**13 328,70**	**0,00**	**1 129 188,93**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**13 328,70**	**0,00**	**1 129 188,93**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 001 986,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	9 882,60
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	13 328,70
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	791 370,86
Autres passifs (-)	-507 035,36
Total = actif net	**12 309 533,43**